



PREFET DE LA MOSELLE

**PREFECTURE DE LA MOSELLE**

**PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT  
DES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIERES, AUTOROUTIERES  
ET FERROVIAIRES DE L'ETAT**

**3<sup>ème</sup> échéance**

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

Le projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires de l'État relatif à la 3<sup>e</sup> échéance dans le département de la Moselle est mis à disposition du public pendant deux mois, conformément à l'article R572-9 du code de l'environnement, du **1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 novembre 2019.**

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter éventuellement ses observations sur un registre ouvert à cet effet selon les dispositions suivantes :

- Préfecture de la Moselle  
Direction de la coordination et de l'appui territorial  
Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement  
9 Place de la Préfecture – bureau 208 bis – METZ  
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 15h30 sur rendez-vous
  
- Direction départementale des territoires de la Moselle  
Bureau d'accueil de la DDT (en présence d'un interlocuteur)  
Unité Stratégies de l'Environnement  
17 Quai Paul Wiltzer – METZ  
- du lundi au vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Le dossier est également consultable sur le Portail des Services de l'Etat de la Préfecture [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) > Politiques publiques > Aménagement - Urbanisme > Observatoires et Perspectives > Observatoire du Bruit